

DONNER SA JUSTE PLACE A LA PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LA GOUVERNANCE DES PROJETS NUCLEAIRES

A quoi sert ce débat ?

C'est cette question que la Commission nationale du débat public (CNDP) et l'équipe chargée de ce débat ont mise en avant lors de sa séance d'ouverture : pourquoi débattre, alors que les décisions sont déjà perçues comme prises, et que la machine est en route ?

Nous avons alors répondu que la charte constitutionnelle de l'environnement de 2005 donnait à toute personne le droit de "participer à l'élaboration des décisions" : ces décisions n'étaient pas prises, puisqu'elles dépendaient, et dépendent toujours, du vote préalable par le Parlement de dispositions législatives sur la politique nucléaire, normalement prévues pour l'été 2023.

Et d'ailleurs, aurait-il été raisonnable de ne pas débattre d'un programme à plus de 50 milliards d'euros, engageant notre avenir pour plus d'un siècle, et justifié par son rôle dans l'approvisionnement énergétique de la France et dans la politique de neutralité carbone en 2050 ?

Le débat a commencé le 27 octobre 2022, il a abordé jusqu'en janvier de nombreux sujets relatifs au programme de réacteurs proposé : les besoins futurs en électricité, les options techniques de l'EPR2 et les solutions alternatives, les enseignements tirés du chantier de Flamanville, les impacts locaux des deux réacteurs envisagés autour de Penly, les enjeux de formation et d'emploi, les impacts sur la gestion des combustibles et des déchets, et par des travaux préparatoires les enjeux économiques, les incertitudes et les risques.

Pendant toute cette période, nous avons entendu dans les réunions plénières certains nous dire que ce débat ne servait à rien, puisque il portait sur des décisions qui s'imposaient, et d'autres nous dire qu'il ne servait à rien puisque personne ne voulait entendre leurs objections, ou leurs interrogations.

Dans le même temps, dans de nombreuses autres réunions ou rencontres plus restreintes, des personnes très diverses par l'âge, la formation, le lieu de résidence, la condition sociale, exprimaient une forte attente à comprendre et à se faire une opinion sur des questions aussi importantes.

Mais depuis la mi-janvier, la situation n'est plus la même.

D'abord, un projet de loi présenté comme ne devant porter que sur des procédures administratives d'autorisation des réacteurs, a été voté par le Sénat le 24 janvier. Dans cette version non encore examinée par l'Assemblée nationale, il comporte des dispositions introduites par amendement modifiant les orientations de la politique nucléaire, qui devaient relever initialement de la loi de programmation énergétique prévue pour l'été 2023.

Ensuite, un Conseil de politique nucléaire a été réuni le 3 février à l'Élysée. Le communiqué qui en rend compte cite le débat public en cours, en indiquant que ses conclusions seront intégrées dans la future programmation pluriannuelle de l'énergie. Il ne laisse pourtant guère de doute sur le contenu des décisions qui seront prises concernant le programme de réacteurs mis en débat.

Dans ces deux cas, un projet de loi voté par le Parlement, ou des décisions du gouvernement dans le cadre des lois existantes ou de son pouvoir d'initiative parlementaire, relèvent évidemment de leur pleine légitimité. La seule question posée ici par nous est celle de la possibilité laissée pour une participation réelle à l'élaboration préalable des décisions, ce qui est l'objet même du débat public.

Par ailleurs, deux réunions plénières du débat à Lille le 26 janvier et à Lyon le 2 février ont dû être interrompues, à la suite de manifestations bruyantes de quelques personnes sans appartenance revendiquée à des organisations connues, refusant toute prise de parole argumentée, et déterminées à empêcher tout échange construit. L'équipe du débat, évidemment défavorable à de telles méthodes, aurait pu choisir de faire évacuer ces manifestants. Alors que sans doute certains d'entre eux le souhaitaient vivement, elle a choisi de ne pas le faire.

En effet, en France, à l'inverse d'autres pays, le droit de manifester existe, dès lors que la sécurité des personnes et des biens n'est pas menacée : la CPDP avait pris par avance avec les forces de l'ordre toutes les précautions pour leur intervention immédiate, si elle s'était avérée nécessaire. En dehors de toute menace réelle à la sécurité, sa conception de la responsabilité comme le droit ne pouvaient conduire l'équipe du débat à une décision différente, face à une expression de colère révélatrice aussi d'un déficit de légitimité du dialogue dans la gouvernance des projets.

Alors, à quoi va servir finalement le débat ?

Ces évolutions récentes constatées viennent toutes interroger la possibilité d'une participation réelle du public à l'élaboration des décisions : c'est le cœur même du débat public qui est en cause.

Répondre à ces interrogations ne peut se satisfaire de simples décisions d'organisation, telles que la transformation de séances publiques en visioconférences : celles-ci ne garantissent d'ailleurs aucunement une expression plus apaisée. Il s'agit bien plus largement de construire une gouvernance nouvelle des projets nucléaires, donnant sa juste place à la participation citoyenne dans toutes les étapes importantes : le droit, et le bon sens l'imposent, et la situation actuelle du débat public en cours en est une preuve évidente, s'ajoutant à des constats antérieurs de même nature.

Tout ce qui a été dit et fait jusqu'ici sur les thèmes abordés au cours des premiers mois du débat sera bien sûr consigné et rendu public dans le compte rendu et le bilan du débat. Mais sur cette base acquise, et pour aller plus loin sur la place donnée à la participation du public dans l'élaboration des décisions, la CNDP vient de demander à l'équipe du débat de modifier les modalités initialement prévues pour les dernières semaines du débat, pour traiter spécifiquement de la place du public dans la gouvernance des projets.

Nous indiquerons dans les jours qui viennent les moyens de mettre en œuvre cette décision.

Notre objectif est que le débat contribue ainsi à regarder en face la question qui s'impose : comment donner sa juste place à la participation du public dans la gouvernance des projets nucléaires ?

Michel Badré
Président de la Commission
particulière du débat public